



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2024**

N° 2024 0074

L'An Deux mille vingt-quatre, le 4 septembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 - CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 2 août 2024, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Xavier BRONNER, Olivier CHENU, Gérard RUFFIER LANCHE, Robert LEVY, Thierry RUFFIER DES AIMES, Florence MARMONIER, Arnaud JOLY, Françoise VILLARD

Absents excusés : Denis TATOUD (pouvoir donné à Robert LEVY), Lucas PENASA

Nombre en Membres :	15
En exercice :	14
Suffrages exprimés :	11
Votes pour :	11
Votes contre :	0
Ne prend pas part au vote :	2

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Yakayalé

Monsieur le Maire expose que par courrier en date du 20 juin 2024, l'association Yakayalé sollicite une subvention de fonctionnement auprès de la commune.

La commission des finances réunie le 21 août 2024 a émis un avis favorable à cette demande, pour un montant de subvention de 2 000€.

- Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations notamment ses articles 9 et 10 ;
- Vu l'avis de la commission des finances en date du 21 août 2024 ;

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Robert LEVY et Thierry RUFFIER DES AIMES, membres de l'association), le Conseil municipal

- APPROUVE le versement d'une subvention communale d'un montant de 2 000€ à l'association Yakayalé ;
- PREVOIT cette somme au budget prévisionnel 2024 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
René RUFFIER LANCHE

